

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public est par la présente, donné par le soussigné, greffier de la ville de Waterloo que :

À la séance ordinaire qui sera tenue mardi, le 12 mars 2024, à 19h00 à l'hôtel de ville de Waterloo, 417 rue de la Cour, le conseil municipal statuera sur 3 demandes de dérogation au règlement de zonage.

Nature et effets: **Demande de dérogation mineure, implantation avant bâtiment principal et Implantation latérale bâtiment accessoire, 10, rue Dufferin**

Bâtiment principal construit en 1946 avec une marge avant à 6.43 m de la marge alors que la réglementation prévoit 7.5 m; Bâtiment accessoire (garage isolé) implanté à : 0,89 m de la limite latérale gauche alors que la réglementation prévoit 1 m.

Nature et effet : **Demande de dérogation mineure, lotissement, 35, rue Picken**

Demande de lotissement pour construction multifamiliale de 14 logements sur une superficie de 1320 m² alors que la superficie minimale réglementaire est de 1960 m².

Nature et effet : **Demande dérogation, 108, Lewis Est, implantation clôture**

Implantation clôture en marge avant d'une hauteur de 2 m alors que la hauteur est de 1 m.

DONNÉ À WATERLOO, ce 27 février 2024

Louis Verhoef
Directeur général et greffier